Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACTIVITÉS DE JEUNESSE

Le Conseil d'Etat se donne les moyens d'une politique

Les organisations de jeunesse jouent un rôle moteur pour l'intégration des jeunes dans la société, avec des implications économiques et sociales particulièrement importantes dans la conjoncture actuelle. Malgré les efforts déjà entrepris par les collectivités publiques, ces organisations rencontrent souvent des obstacles d'ordre administratif et financier dans des domaines où la spontanéité, l'initiative et l'autodétermination devraient prévaloir. Philippe Biéler a présenté aujourd'hui un rapport du Conseil d'Etat qui répond à une motion Gottraux et préconise une politique incitative impliquant autant l'Etat que les communes et les organisations elles-mêmes. Le rapport sera soumis cet automne à l'approbation du Grand Conseil.

Les associations de jeunesse jouent un rôle important comme lieux de socialisation, ayant aussi bien une fonction citoyenne que de prévention primaire dans le domaine santé-social. En ce sens, le soutien à ces organisations peut être considéré, à terme, comme porteur d'économies.

Les efforts déployés par les communes dans ce domaine sont particulièrement importants. Les organisations trouvent auprès des communes des interlocuteurs privilégiés pour leur travail de proximité et pour le développement d'initiatives sur le plan local. Il n'est donc pas question pour l'Etat de se substituer aux communes, mais bien plutôt de développer une politique essentiellement persuasive.

A cette fin il est proposé :

d'inscrire le soutien et la coordination des activités de jeunesse dans un cadre légal, en profitant pour ce faire de la révision de la loi sur la protection de la jeunesse;

de mettre sur pied une commission cantonale de soutien aux organisations de jeunesse, dans laquelle les départements de l'administration cantonale, les communes (via l'Union des communes vaudoises), les organismes de jeunesse et le organisations au service de la vie associative seront représentés;

d'attribuer à cette commission une enveloppe budgétaire annuelle de l'ordre de fr. 400'000.-, destinée simultanément à financer des projets conduits par des organisations de jeunesse, à créer deux postes d'animateurs itinérants chargés d'accompagner certains de ces projets, et à promouvoir les activités extrascolaires.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 septembre 1997

Philippe Biéler, chef du DPSA, 021-316 50 04 Jean Vallet, chef du Service de protection de la jeunesse, 021-316 53 00